



Retraite d'oraison méditative 2024

à **GUEBERSCHWIHR** (Haut-Rhin)

Maison d'accueil Thérèse d'Avila

du jeudi 8 août (16h)

au dimanche 11 août 2024 (16h)

LA RETRAITE

- Mettre entre parenthèses l'agitation et la dispersion du quotidien (*les trois jours se passent dans le silence*), et faire un pas sur le chemin de l'intériorité par la pratique de l'oraison méditative.
- **Un thème de réflexion** : « Dans un monde instable, rester établis dans le Cœur du Christ, avec Teilhard de Chardin »

PRÉSENTATION DU THÈME

- Le yoga est une école d'équilibre et de recentrage. Il enseigne à trouver la posture juste dans la tension juste et à se tenir en son Centre. Il aide en cela à pratiquer les vertus chrétiennes de la justesse, de l'équilibre, de la progressivité.

LES CO-ANIMATEURS • Gabrielle JACQUIN, *professeur de yoga* • François MARTZ, *prêtre catholique*

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Accueil** : le jeudi 8 août 2023 entre 16h et 19h. **Fin de la retraite** : dimanche 11 août à 16h.
- **Lieu** : Maison d'accueil Sainte-Thérèse-d'Avila, Couvent Saint-Marc, 68420 Gueberschwihr
(possibilité d'étendre le séjour avant et/ou après la retraite en s'adressant directement au couvent : 03 89 49 22 98)

TARIFS

- **Frais de session** : participation libre selon moyens (à titre indicatif : 60 € pour les 3 jours)
- **Frais d'hébergement** : 60 € / jour (compter 5 € en plus pour la location de draps)

CONTACTS

- **Renseignements** : François MARTZ franc.martz33@gmail.com
- **Inscriptions** : talon ci-dessous à découper et à renvoyer à :
Presbytère de Biesheim, 1A Place de l'Église 68600 BIESHEIM



Talon à découper et à renvoyer avant le 28 juillet 2024

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je m'inscris à la retraite du 8 au 11 août 2024 à la Maison d'accueil Thérèse d'Avila :

J'accepte une chambre à deux lits : oui non Je souhaite un régime végétarien : oui non
(merci de cocher les cases correspondantes)

Joindre un chèque d'acompte de 30 € à l'ordre de *Maison d'accueil Thérèse d'Avila*.

L'acompte sera retenu en cas de désistement après le 28 juillet 2024.

Signature